



CAP DE REVISION DE NOTE

Dans les 2 CAP, SUD est intervenu pour rappeler que le système de notation actuel , très injuste, ne permet pas de valoriser l'ensemble des agents et nous avons demandé qu'il y ait **une rotation des points à répartir d'une année sur l'autre** pour qu'un maximum d'agent puisse bénéficier d'une bonification d'avancement.

Le TPG fait le même constat tout comme la majorité des chefs de postes dans leurs rapports. La direction et la parité syndicale s'accordent pour reconnaître qu'on ne peut pas valoriser au maximum chaque année les mêmes agents.

Nous avons souligné que cela devenait d'autant plus indispensable pour maintenir le "moral des troupes" dans un contexte très difficile (fusion, surcharge de travail, suppressions d'emplois...).

CATEGORIE C

Agents notés : 148

Agents pouvant consommer : 123

Capital mois attribué : 119

Réserve constituée par la Direction : 5 mois

Cette année 12 recours de note. Sur les 12 recours 3 relèvent de la CAP nationale car les agents demandent une bonification d'avancement maximum (+ 0.06). La CAP a décidé de soutenir leurs recours en centrale en établissant un rapport favorable aux agents.

1 recours portait sur une note sanction (-0.01).

Sur les 9 recours que nous avons défendus

- 5 ont obtenu satisfaction pour la revalorisation à + 0.02.

- l'agent sanctionné a vu sa note relevée à la note pivot.

- la Direction n'a pas jugé utile de valoriser un agent qui vient d'obtenir un détachement pour le Commissariat aux ventes (service des domaines) car il va bénéficier dès sa nomination, d'une augmentation de salaire.

CATEGORIE B

Agents notés : 130

Agents pouvant consommer : 88

Capital mois attribué : 81

Réserve constituée par la Direction : 4 mois

En préambule, la Direction nous a demandé notre accord pour maintenir Mme STANISIERES dans son poste à St Laurent à l'issue de son stage de contrôleur à Lyon.

Cette année, nous avons été consultés sur 7 recours de note. Un agent a bénéficié du soutien de l'ensemble de la Commission pour l'obtention d'un + 0.06 à présenter en CAP centrale.

Sur les 6 dossiers restants, 4 collègues ont obtenu une bonification d'un mois notamment grâce à la pugnacité des élus de SUD.

Un autre agent réclamait la reconnaissance de sa valeur professionnelle par l'attribution d'un + 0.01. Le TPG a accordé le relèvement demandé et a promis de lui envoyer une lettre reconnaissant ses mérites.

La Direction n'ayant plus de point en réserve, un agent a obtenu le soutien unanime de la CAP locale pour appuyer sa demande d'une bonification en CAP centrale.

Les élus SUD : Ghislaine PUJOL, Muriel BES, Nathalie DANJOU, André JAMME, Christine CHAMBRION, Patrick BARTALAN, Yannick FISSIER, Fabrice LECLERC.

Experts : Annie HESNARD et Jean FONS